



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER (*jusqu'à la délibération n°2022-03-039*), Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET (*jusqu'à la délibération n°2022-03-039*), Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD (*jusqu'à la délibération n°2022-03-039*), Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS (*jusqu'à la délibération n°2022-03-039*), Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD (*jusqu'à la délibération n°2022.03.037*), Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE (*jusqu'à la délibération n°2022.03.039*), Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER (*jusqu'à la délibération n°2022.03.038*)

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers absents : 18
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 15

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2022-03-025 : Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation de Madame Emeline BRISSEAU dans ses fonctions de Conseillère communautaire titulaire.

2022-03-026 : Communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau communautaire pris depuis la séance du 3 février 2022

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

INFORMATION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Conformément à la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 (article L 5211-12-1 du CGCT) un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire est communiqué à chaque élu.

Le Conseil communautaire prend acte de cette communication.

2022-03-027 : Commissions thématiques communautaires : modification de la composition

A l'**unanimité (60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter les modifications suivantes au sein des commission thématiques :

	Commissions	
Commune de Génissac	Culture	Christine HENRY Conseillère municipale
	Développement touristique	Delphine SICHE Conseillère municipale
	Eau, assainissement, environnement ...	Emeline BRISSEAU Conseillère communautaire titulaire
	Équité territoriale...	David CALISTO Conseiller municipal
	Jeunesse, insertion...	Benoît CHAPUS Conseiller municipal
	Marchés publics	Pascal LELEU Conseiller communautaire suppléant
	Petite enfance enfance	Pierre LEROY-LANSARD Conseiller municipal
	Politique ville CISPD	Olivier BUREAU Conseiller municipal
	Politiques contractuelles, habitat, logement	Sylvie DAVID Conseillère municipale
		Emeline BOURDAT-BRISSEAU Conseillère communautaire

	Ressources humaines	Christine HENRY Conseillère municipale
	Urbanisme	Emeline BOURDAT-BRISSEAU Conseillère communautaire Pascal LELEU Conseiller communautaire suppléant
A la demande des Communes	Petite enfance et enfance	Remplacer Eveline LAVAURE CARDONA par Franck BERTEAUX (Saint Seurin) Ajouter Bernard GUILLEMOT (Les Eglisottes)
	GEMAPI	Remplacer Laurent SAINTESPES par Eric BLOT (Cadarsac)
Démissions de membres	Action sociale d'intérêt communautaire	Angélique COUILLAUD (Arveyres) Maryse BOUCHET (Izon)
	Culture	Anne-Marie PREGNITZ (Libourne)
	Jeunesse-Insertion	Véronique BITTARD (Les Peintures)
	Moyens techniques et immobilier institutionnel	Ludovic HERAULT (Camps)
	Petite Enfance et enfance	Katouar BERLAND (Cadarsac)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

2022-03-028 : Pôle d'équilibre territorial (PETR) : modification de représentant

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacer Monsieur Jean-Jacques TALLET, représentant suppléant de La Calé au sein du comité syndical du Pôle Territorial du Grand Libournais par :

- Madame Emeline BOURDAT-BRISSEAU

2022-03-029 : Association PLIE du Libournais: modification de représentant à l'Assemblée générale

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacer Monsieur Jean-Jacques TALLET, titulaire pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association PLIE par :

- Madame Emile BOURDAT-BRISSEAU

2022-03-030 : SEMOCTOM : modification représentant

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacement de Madame Huguette JUIN en tant que déléguée suppléante au SEMOCTOM conformément à la demande de la Commune de Génissac par :

- Monsieur Benoît CHAPUS

2022-03-031: Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et en assainissement de la région d'Arveyres (SIAEPA) : modification représentant

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier la représentation de la commune de Génissac au syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la région d'Arveyres comme suit

Commune	2 Titulaires	2 Suppléants
Génissac	Emeline BOURDAT-BRISSEAU	Isabelle BOUCHON-PEAUCELLE
	Pascal LELEU	Stéphanie PEETERS

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacer Monsieur Jean-Jacques TALLET, représentant titulaire par : Madame Emeline BRISSEAU

2022-03-033 : Aide d'urgence pour les populations victimes – Action Ukraine contribution de La Cali au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'apporter une contribution au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de 10 000,00 euros.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2022-03-034 : Libourne : approbation de la modification n°2 du PLU

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte sur l'adaptation du PLU afin de
 - de rendre opérationnelle à court terme, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Monsabert dans le respect des objectifs de la politique de l'habitat,
 - de faire évoluer le règlement du PLU pour l'adapter à la pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme, des projets de constructions des habitants et de développement de la collectivité
- de dire que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales.
- de dire que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture de Libourne.
- de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

2022-03-035 : Saint Denis de Pile : approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte sur le besoin de modifier le PLU afin de permettre la construction d'une gendarmerie, projet d'équipement public, en procédant :
 - d'une part à la suppression de la servitude de mixité sociale sur les terrains d'assiette de l'opération
 - d'autre part à la suppression d'une voie à 30 km/h dont la création était prévue dans les orientations d'aménagement et de programmation, entre l'Avenue Francois Mitterrand et la route de Lussac
 - enfin, à l'adaptation mineure, dans les conditions énoncées ci-après, de toutes règles ou dispositions d'aménagement susceptibles de faciliter la réalisation du projet, après rapprochement avec le maître d'ouvrage de l'opération.
- de dire que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales
- de dire que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture de Libourne.
- de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

2022-03-036 : Les Billaux : motivation de l'ouverture de la zone 2AU

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Les besoins de la Cali de proposer un équipement d'accueil pour les gens du voyage ;
- de donner autorisation au président pour signer tout contrat, avenant ou service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

2022-03-037: Vayres : délégation du Droit de préemption urbain (DPU) à Gironde Habitat

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour une partie de la seule parcelle AE 86 dont la future référence cadastrale sera AE 313, ayant fait l'objet d'une DIA.
- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur une partie de la parcelle cadastrée AE 86.
Cf. Déclaration d'intention d'aliéner jointe à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2022-03-038 : Convention de partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

A majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (*Gonzague MALHERBE*),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine

2022-03-039 : Attribution d'une subvention en soutien aux investissements de la société ART'MONY BOIS

A la majorité, 63 voix pour et 1 abstention (*Jean-Luc DARQUEST*)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 57 184 € à la société ART'MONY BOIS pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat avec la société ART'MONY BOIS.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

2022-03-040 : Budget principal : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget principal de La Cali de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	6 683 726,00
.012	Charges de personnel	16 207 894,00
.014	Atténuation de produits	12 095 530,00
65	Autres charges de gestion courante	21 505 549,00
66	Charges financières	221 374,00
67	Charges exceptionnelles	76 500,00
.022	Dépenses imprévues	521 427,00
.023	Virement à la section d'investissement	1 770 000,00
.042	Amortissement	2 578 000,00
		61 660 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	1 038 400,00
20	Immobilisations incorporelles	3 476 500,00
204	Subventions d'équipement	7 017 225,49
21	Immobilisations corporelles	1 140 878,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00 €
.020	Dépenses imprévues	84 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	300 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	960 546,49 €
.001	Déficit reporté	1 501 585,57 €
	Reports	17 274 000,00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

SLO

LES RECETTES

Chapitre	libellé	BP 2022
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €
70	Produits des services	1 856 227,00
73	Produits issus de la fiscalité	41 526 853,00
74	Subventions d'exploitation	14 331 358,00
75	Autres produits de gestion courante	383 303,66
77	Produits exceptionnels	16 000,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 422 218,34 €
		61 660 000,00 €

LES RECETTES

Chapitre	libellé	BP 2022
.024	Produits de cessions	2 850 990,00 €
10	Dotations et réserves	3 166 603,06 €
13	Subventions	555 045,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 038 332,94 €
27	Autres immobilisations financières	482 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	1 770 000,00 €
.040	Amortissement	2 578 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
	Reports	533 029,00 €
		17 274 000,00 €

2022-03-041 : Budget annexe transport : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « transport » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

LES DEPENSES

Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	7 795 450,00 €
.012	Charges de personnel	274 682,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 020,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	58 048,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
.042	Amortissement	173 900,00 €
		8 424 100,00 €

LES DEPENSES

Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	4 999,71 €
21	Immobilisations corporelles	442 500,00 €
.001	Déficit reporté	71 570,48 €
	Reports	5 009,81 €
		524 080,00 €

LES RECETTES

Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	940 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 299 955,22 €
74	Subventions d'exploitation	3 862 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
.002	Excédent reporté	296 344,78 €
		8 424 100,00 €

LES RECETTES

Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	76 580,29 €
16	Emprunts et dettes assimilés	173 599,71 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	100 000,00 €
.040	Amortissement	173 900,00 €
		524 080,00 €

2022-03-042 : Budget annexe centre aquatique : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « Centre aquatique » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	1 053 841,00 €
.012	Charges de personnel	1 507 849,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
66	Charges financières	290 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	16 110,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	780 000,00 €
.042	Amortissement	138 700,00 €
		3 792 500,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	1 690 179,71 €
74	Subventions d'exploitation	1 850 000,00 €
.002	Excédent reporté	252 320,29 €
		3 792 500,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	815 004,45 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 350,00 €
23	Immobilisations en cours	560 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 565 195,55 €
		3 125 550,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	144 787,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	523 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	780 000,00 €
.040	Amortissement	138 700,00 €
	Reports	1 539 063,00 €
		3 125 550,00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

2022-03-043 : Budget annexe ZAE de Frappe : vote budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « zone d'activités économiques de Frappe » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
65	Autres charges de gestion courante	143 545,00 €
66	Charges financières	13 700,00 €
.042	Variation des stocks	171 000,00 €
		328 245,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes	152 250,45 €
.002	Excédent reporté	175 994,55 €
		328 245,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	541 184,00 €
		541 184,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	5 000,76 €
.040	Variation des stocks	171 000,00 €
.001	Excédent reporté	365 183,24 €
		541 184,00 €

2022-03-044 : Budget annexe ZAE d'Eygreateau – phase 1 et 2 : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « parc d'activités d'Eygreateau – phases 1 et 2 » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
66	Charges financières	4 900,00 €
.042	Variation des stocks	340 000,00 €
		344 900,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes	190 761,66 €
77	Avance BP	154 138,00 €
.002	Excédent reporté	0,34 €
		344 900,00 €

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunt	288 000,84 €
.001	Déficit reporté	278 435,16 €
		566 436,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	226 436,00 €
.040	Variation des stocks	340 000,00 €
		566 436,00 €

2022-03-045 : Budget annexe d'Eygreteau - phase 3 et 4 : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de ne pas inscrire de crédits budgétaires sur le budget primitif du budget annexe « parc d'activités d'Eygreteau - Phases 3 et 4 » de l'exercice 2022.

2022-03-046 : ZAE de Camparian : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « zone d'activités économiques de Camparian » de l'exercice 2022, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.042	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.040	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes	4 621 000,00 €
		4 621 000,00 €

2022-03-047 : Budget annexe pépinière d'entreprises : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « pépinière d'entreprises » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	77 190,00 €
.012	Charges de personnel	64 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	700,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 910,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	9 300,00 €
.042	Amortissement	700,00 €
		163 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	27 825,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 869,54 €
.002	Excédent reporté	37 305,46 €
		163 000,00 €

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
	Reports	27 685,89 €
		38 186,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	12 490,00 €
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,11 €
.021	Virement de la section d'investissement	9 300,00 €
.040	Amortissement	700,00 €
.001	Excédent reporté	15 195,89 €
		38 186,00 €

2022-03-048 : Budget annexe port de Libourne-Saint Emilion : vote budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « port de Libourne – Saint-Emilion » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	111 603,00 €
.012	Charges de personnel	99 137,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	20 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
.042	Amortissement	150 000,00 €
		382 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	197 566,45 €
74	Subventions d'exploitation	67 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 400,00 €
.042	Amortissements subvention	61 600,00 €
.002	Excédent reporté	39 433,55 €
		382 000,00 €

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts	103 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	57 200,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	61 600,00 €
	Reports	152,00 €
		272 452,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	95 740,07 €
.040	Amortissement	150 000,00 €
.001	Excédent reporté	26 711,93 €
		272 452,00 €

2022-03-049 : Budget annexe GEMAPI : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « GEMAPI » de l'exercice 2022, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	2 000,00 €
.012	Charges de personnel	88 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	440 000,00 €
		530 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
73	Produits issus de la fiscalité	530 000,00 €
		530 000,00 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €
204	Subventions d'équipement	209 230,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 430 000,00 €
		1 714 230,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.10	Dotations et réserves	280 000,00 €
.16	Emprunts et dettes	1 434 230,00 €
		1 714 230,00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
 Reçu en préfecture le 30/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

2022-03-050 : Budget annexe eau Libourne : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « Eau de La Cali - Libourne » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	47 700,00 €
.012	Charges de personnel	52 231,00 €
66	Charges financières	43 470,00 €
.022	Dépenses imprévues	3 059,00 €
.042	Amortissement	213 100,00 €
		359 560,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	300 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 999,66 €
.042	Amortissements subvention	6 100,00 €
.002	Excédent reporté	26 460,34 €
		359 560,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts	160 050,90 €
23	Immobilisations corporelles	2 072 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	6 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
.001	Déficit reporté	581 395,16 €
	Reports	148 453,94 €
		3 068 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	580 849,10 €
13	Subventions	558 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 466 765,90 €
.040	Amortissement	213 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
	Reports	149 000,00 €
		3 068 000,00 €

2022-03-051 : Budget annexe eau Les Billaux - Lalande de Pomerol : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « Eau de La Cali - Les Billaux - Lalande de Pomerol » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION
D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	107 380,00 €
.012	Charges de personnel	296 579,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	474 810,00 €
67	Charges exceptionnelles	27 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	60 840,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	2 258 001,00 €
.042	Amortissement	842 000,00 €
		4 067 210,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	3 349 793,91 €
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
.042	Amortissement	129 000,00 €
.002	Excédent reporté	536 416,09 €
		4 067 210,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION
D'INVESTISSEMENT

Affiché le 03/03/2022

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	33 998,90 €
23	Immobilisations en cours	12 135 022,00 €
16	Emprunts	1 000 000,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €
.040	Amortissement	129 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 491 281,56 €
	Reports	25 527,54 €
		15 684 830,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	1 280 809,10 €
13	Subventions	2 611 944,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 696 075,90 €
4582	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	2 258 001,00 €
.040	Amortissement	842 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
	Reports	236 000,00 €
		15 684 830,00 €

2022-03-053 : Budget annexe assainissement collectif Les Billaux – Lalande de Pomerol : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif de La Cali –Les Billaux-Lalande de Pomerol » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE
POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	72 190,00 €
.011	Charges à caractère général	220 000,00 €
66	Charges financières	42 675,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
.042	Amortissement	139 000,00 €
		404 675,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Produits des services	363 837,91 €
74	Subventions d'exploitation	10 500,00 €
.042	Amortissements subvention	13 000,00 €
.002	Excédent reporté	17 337,09 €
		404 675,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE
POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts	64 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	18 992,40 €
23	Immobilisations en cours	120 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	13 000,00 €
	Reports	11 307,60 €
		277 800,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
13	Subventions	24 999,30 €
.040	Amortissement	139 000,00 €
.001	Excédent reporté	7 300,70 €
	Reports	106 500,00 €
		277 800,00 €

2022-03-054 : Budget annexe régie communautaire d'assainissement non collectif : vote du budget primitif 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali » de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SECTION
D'EXPLOITATION**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	8 250,00 €
.012	Charges de personnel	2 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	150,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €
		11 050,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
70	Ventes, produits, prestations	9 925,02 €
.002	Excédent reporté	1 124,98 €
		11 050,00 €

2022-03-055 : Budget principal : révision des autorisations d'engagement – crédits de paiement (AE/CP) et des autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder :

- à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement,
- à la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : concession aménagement cœur de bastide Libourne

1) Autorisation de programme Aides à l'amélioration de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Avant 2018	2018	2019	2020	2021
Chapitre 204						
Article 20422 – LOHA0 - 15CN008	4 500 000 €	525 447 €	235 259 €	187 514 €	230 089 €	450 000 €
Actualisation 2022	+500 000 €					-92 888 €
	5 000 000 €	525 447 €	235 259 €	187 514 €	230 089 €	357 112 €

Imputation budgétaire	Montant des CP					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Chapitre 204						
Article 20422 – LOHA0 - 15CN008	680 000 €	680 000 €	525 000 €	445 000 €	375 000 €	166 691 €
Actualisation 2022	-180 000 €	+ 165 000 €	+ 160 000 €	+ 70 000 €	+ 45 000 €	+ 332 888 €
	500 000 €	845 000 €	685 000 €	515 000 €	420 000 €	499 579 €

2) Autorisation de programme Aide à la production de logements locatifs sociaux

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 204								
Article 2041582/204182	3 000 000 €	0 €	70 400 €	650 000 €	570 00 €	570 00 €	570 00 €	569 600 €

- LOHA0 - 18CN055										Envoyé en préfecture le 30/03/2022 Reçu en préfecture le 30/03/2022 Affiché le 
Actualisation 2022	0 €			-561 800 €	+ 200 000 €	+ 110 000 €	+ 0 €	+ 251 800 €		ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE
	3 000 000 €	0 €	70 400 €	88 200 €	770 000 €	680 000 €	570 000 €	821 400 €		

3) Autorisation de programme Travaux de réhabilitation et d'accessibilité

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Avant 2018	Montant des CP						
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 2317/2313 – IBAT - 16CN010	3 145 432 €	41 817 €	326 389€	585 860 €	699 966 €	380 500 €	546 700 €	564 200 €	0 €
Actualisation 2022	+ 176 431 €					-200 478 €	-169 791 €	-17 500 €	+ 564 200 €
	3 321 863 €	41 817 €	326 389€	585 860 €	699 966 €	180 022 €	376 909 €	546 700 €	564 200 €

4) Autorisation de programme Aménagement de terrains familiaux à Vayres

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 2312 – IBAT - 17CN011	1 173 200 €	170 000 €	953 040 €	50 160 €	0 €
Actualisation 2022	0 €	-170 000 €	-783 040 €	+ 902 880 €	+ 50 160 €
	1 173 200 €	0 €	170 000 €	953 040 €	50 160 €

5) Autorisation de programme Maison de l'entreprise et de l'emploi

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT - 17CN012	4 993 692 €	150 928 €	2 480 695 €	2 362 069 €	0 €
Actualisation 2022	0 €	-150 928 €	-2 329 767 €	+118 626 €	+ 2 362 069 €
	4 993 692 €	0 €	150 928 €	2 480 695 €	2 362 069 €

6) Autorisation de programme ALSH et Ecole de Musique Izon

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2018	2019	2020	2021	2022

Chapitre 23 Article 2313 – IBAT- 18CN010	3 852 372 €	757 787 €	2 518 815 €	414 993 €	160 777 €	0 €
Actualisation 2022	-40 648 €				-83 189 €	+42 541 €
	3 811 724 €	757 787 €	2 518 815 €	414 993 €	77 588 €	42 541 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
 Reçu en préfecture le 30/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

7) Autorisation de programme ALSH Arveyres

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2021	2022	2023
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT- 20CN003	1 335 105 €	35 105 €	1 300 000 €	0 €
Actualisation 2022	184 059 €	-23 441 €	-1 241 500 €	+1 449 000 €
	1 519 164 €	11 664 €	58 500 €	1 449 000 €

8) Autorisation de programme Documents d'urbanisme

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 20 Article 202 – URB - 18CN014	1 553 456 €	153 456 €	450 000 €	350 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Actualisation 2022	-74 388 €		-283 088 €	+ 58 700 €	+ 50 000 €	+ 50 000 €	+ 50 000 €
	1 479 068 €	153 456 €	166 912 €	408 700 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €

9) Autorisation de programme Village artisanal

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 Article 23132 – DGA3 - 18CN002	3 263 000 €	300 000 €	1 533 000 €	1 330 000 €	100 000 €	0 €
Actualisation 2022	-6 121 €	-300 000 €	-1 333 000 €	+296 879 €	+1 230 000 €	+100 000 €
	3 256 879 €	0 €	200 000 €	1 626 879 €	1 330 000 €	100 000 €

10) Autorisation de programme concession aménagement coeur de B

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
 Reçu en préfecture le 30/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Chapitre 204 Article 20422 - LOHA0- 21CN003	1 845 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €

11) Autorisation d'engagement Animation de la plateforme de rénovation de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP									
		Avant 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Chapitre 011 Article 617- LOHA0 - 15CN107	3 270 000 €	343 856 €	117 419 €	229 983 €	325 086 €	459 680 €	481 220 €	481 220 €	455 000 €	376 536 €	
Actualisation 2022	+0 €					-53 896 €	+29 940 €	+ 0 €	+ 0 €	+ 23 956 €	
	3 270 000 €	343 856 €	117 419 €	229 983 €	325 086 €	405 784 €	511 160 €	481 220 €	455 000 €	400 492 €	

12) Autorisation d'engagement Etude Habitat

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP				
		Avant 2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 011 Article 617- LOHA0 - 17CN108	150 000 €	13 950 €	32 188 €	9 270 €	22 296 €	72 296 €
Actualisation 2022	-44 592 €				-22 296 €	-22 296 €
	105 408 €	13 950 €	32 188 €	9 270 €	0 €	50 000 €

2022-03-056 : Budget annexe transport : révision des autorisations d'engagement – crédits de paiement (AE/CP) et des autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (Gonzague MALHERBE)

Le Conseil communautaire décide de procéder au titre de l'année 2022 :

- à la clôture de l'AE/CP « Etudes Transport » et de l'AP/CP « Logiciel de gestion des transports » ;
- à un ajustement des AP/CP suivantes

1-/ Autorisation de programme Mise à niveau des poteaux d'arrêt

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 21- article 2157 - TTRANS0 - 16NT104	800 000 €	274 281 €	277 723 €	187 996 €	60 000 €	0 €

Actualisation 2022	+ 202 178 €			-87 822 €					
	1 002 178 €	274 281 €	277 723 €	100 174 €					

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
 Reçu en préfecture le 30/03/2022
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

2-/ Autorisation de programme Travaux schéma directeur d'accessibilité

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP									
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Chapitre 21 Article 2153 – TTRANS0 - 16NT105	1 173 665 €	9 167 €	20 691 €	370 690 €	153 608 €	123 947 €	395 562 €	100 000 €	0 €	0 €	
Actualisation 2022	+255 444 €						-259 556 €	+ 105 000 €	+ 205 000 €	+ 205 000 €	
	1 429 109 €	9 167 €	20 691 €	370 690 €	153 608 €	123 947 €	136 006 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	

2022-03-057 : Budget annexe centre aquatique : révision des autorisations d'engagement – crédits de paiement (AE/CP) et des autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement au titre de l'année 2022 :
 Autorisation de programme Centre aquatique

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2016 (sur budget principal Cali)	2017 (sur budget principal Cali)	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 23 et 21 - 15CN007	39 427 740€	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 412 032 €	11 047 922 €	7 562 393 €	0 €
Actualisation 2022	+ 185 874 €	0 €	0 €	0 €	0€	0 €	-414 126€	+ 600 000 €
	39 613 614 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 412 032 €	11 047 922 €	7 148 267 €	600 000 €

2022-03-058 : Budget annexe eau Libourne : révision des autorisations d'engagement – crédits de paiement (AE/CP) et des autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à la révision des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP), au titre de l'année 2022, sur le budget annexe eau de La Cali - Libourne :

Autorisation de Programme : Réhabilitation des Châteaux d'eau

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2020	2021	2022

Chapitre 23 – 20EL01APCP	467 000 €	15 324 €	361 614 €	90 062 €
Actualisation 2022	-148 730 €	-2 554 €	-344 114 €	+ 197 938 €
	318 270 €	12 770 €	17 500 €	288 000 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

Autorisation de Programme : Réhabilitation des réseaux d'eau potable

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20EL02APCP	4 377 150 €	371 150 €	1 126 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €
Actualisation 2022	- 761 827 €	-61 858 €	- 219 969 €	-120 000 €	-120 000 €	- 120 000 €	- 120 000 €
	3 615 323 €	309 292 €	906 031 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €

2022-03-059 : Budget annexe assainissement collectif Libourne : révision des autorisations d'engagement – crédits de paiement (AE/CP) et des autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de procéder à la révision des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP), au titre de l'année 2022, sur le budget annexe assainissement collectif de La Calie - Libourne :

- **Autorisation de Programme : Programme séparatif**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL01APCP	9 628 000 €	43 346 €	3 632 714 €	3 760 920 €	1 591 020 €	600 000 €	0 €
Actualisation 2022	- 1 253 202 €	- 7 225 €	- 1 524 037 €	- 670 920 €	+ 1 018 980 €	- 70 000 €	0 €
	8 374 798 €	36 121 €	2 108 677 €	3 090 000 €	2 610 000 €	530 000 €	0 €

- **Autorisation de Programme : Programme de réhabilitation**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL02APCP	8 500 000 €	876 697 €	1 095 915 €	1 794 000 €	2 979 600 €	1 556 400 €	197 388 €
Arbitrage 2022	+1 044 847 €	-146 116 €	-947 649 €	+1 791 000 €	+302 400 €	-75 400 €	+ 120 612 €

• **Autorisation de Programme : Programme Bassin Bastide**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL03APCP	13 126 255 €	2 315 915 €	3 340 551 €	3 518 189 €	1 320 000 €	2 631 600 €	0 €
Actualisation 2022	-61 024 €	-385 986 €	-461 249 €	+ 686 811 €	-1 055 000 €	+ 942 400 €	+212 000€
	13 065 231 €	1 929 929 €	2 879 302 €	4 205 000 €	265 000 €	3 574 000 €	212 000 €

• **Autorisation de Programme : Station d'épuration de Condat**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 – 20AL04APCP	14 844 450 €	88 862 €	1 339 550 €	6 744 038 €	6 672 000 €	
Actualisation 2022	5 418 356 €	-14 810 €	-1 200 032 €	-6 143 016 €	+3 052 107 €	+ 9 724 107 €
	20 262 806 €	74 052 €	139 518 €	601 022 €	9 724 107 €	9 724 107 €

2022-03-060 : Budget principal : versement du solde de subvention annuelle 2022 au CIAS

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2022 d'un montant de 530 000 € (800 000 € - 270 000 €) au budget principal du CIAS de la manière suivante :

- 265 000 € au mois de mai 2022
- 265 000 € au mois de septembre 2022.

2022-03-061 : Vote des taux de fiscalité ménages et CFE au titre de l'année 2022

A la majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (*Gonzague MALHERBE*)

Le Conseil communautaire décide de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncier bâti : 4.29 %
Taxe foncier non bâti : 6.24 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 30.01 %

2022-03-062 : Fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède au vote les taux de TEOM 2022

2022-03-063 : Modification des tarifs de l'eau et de la taxe d'assainissement de Libourne à compter du 1^{er} mai 2022

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- De fixer et moduler les tarifs de la taxe d'assainissement par m3 à compter du 1^{er} mai 2022, mais qu'ils suivent :

Tarifs HT	Année
	2022
- 0 à 15 m ³	1,50 €
- De 15 à 120 m ³	2,00 €
- Au-delà de 120 m ³	3,00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
 Reçu en préfecture le 30/03/2022
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

A compter du 1er janvier 2023, les tarifs au m3 seront actualisés chaque année avec un taux d'actualisation de +1.5% par an par rapport à l'année précédente soit les tarifs suivants :

Calcul Tarifs assainissement HT au m ³	Années		
	1 er janvier 2023	1 er janvier 2024	1er janvier 2025
0-15 m ³	1,52 €	1,55 €	1,57 €
15-120 m ³	2,03 €	2,06 €	2,09 €
>120 m ³	3,05 €	3,09 €	3,14 €

Tarifs de l'eau :

Les tarifs de l'eau restent inchangés pour 2022 soit 0.20 € le m3 et évolueront chaque année selon un taux d'actualisation à hauteur de 1.5%

Calcul Tarifs HT eau au m ³	Années		
	1 er janvier 2023	1 er janvier 2024	1er janvier 2025
le m ³	0,203 €	0,206 €	0,209 €

2022-03-064 : GEMAPI : appel à produits au titre de l'année 2022

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2022 à un montant de 530 000 €.

2022-03-065 : Modification des tarifs du port de Libourne – Saint Emilion à compter du 15 mars 2022

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la création des tarifs ci-annexés à compter du 15 mars 2022 concernant le port de Libourne Saint –Emilion,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou acte afférent à la présente délibération.

2022-03-066 : Création des tarifs des séjours organisés par les espaces jeunes – avril 2022

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de :

- valider 10 tranches de quotients pour le calcul des tarifs des séjours,
- créer les tarifs des séjours en Irlande et au Portugal pour les vacances d'avril 2022 selon la grille tarifaire suivante :

Tarifs des séjours Avril 2022		
quotients	Irlande 7 jours	Portugal 4 jours
inférieur à 400	105 €	45 €
de 400 à 599	157 €	67 €
600 à 799	209 €	89 €
800 à 999	262 €	112 €
1000 à 1199	314 €	134 €
1200 à 1399	366 €	156 €
1400 à 1599	419 €	179 €
1600 à 1799	471 €	201 €
1800 à 1999	524 €	223 €
au dessus de 2000	571 €	246 €

2022-03-067 : Modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement de Lalande de Pomerol et de les Billaux à compter du 1^{er} mai 2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif sur les communes de Les Billaux et de Lalande de Pomerol à compter du 1^{er} mai 2022 à savoir :

- Diminuer le tarif au m3 de l'eau de 0,55€ HT par m3 ce qui porte le tarif à 0,11€ HT par m3 consommé (au lieu de 0,66€ HT par m3)
- Augmenter le tarif de la redevance d'assainissement de 0,55€ HT par m3 ce qui porte le tarif à 2,60€ HT par m3 consommé (au lieu de 2,05€ HT par m3)

Les montants de l'abonnement eau potable et assainissement collectif restant inchangés.

A compter du 1^{er} janvier 2023, ces tarifs au m3 seront actualisés chaque année avec un taux d'actualisation de +1.5% par an par rapport à l'année précédente soit les tarifs suivants :

	Tarif eau potable au m3 en HT	Tarif assainissement part collectivité au m3 en HT
au 1er mai 2022	0,110 €	2,60 €
au 1er mai 2023	0,112 €	2,64 €
au 1er mai 2024	0,113 €	2,68 €
au 1er mai 2025	0,115 €	2,72 €

2022-03-068 : Modification de la liste des membres de la CLECT

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à la désignation au sein de la CLECT sur la base de la proposition transmise par le Maire de la commune de Genissac :

	Nom	Prénom
Représentant titulaire	BAGGIO	Jean-Marie
Représentant suppléant	MAURI	Fabienne

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2022-03-069 : Modification de la subvention à Gironde Habitat pour l'opération rue Baste à Coutras (n°13-15)

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier le montant de la subvention octroyée à Gironde Habitat pour l'opération 13-15 rue Baste à Coutras en le portant à 42 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdites subventions.

2022-03-070 : Attribution d'une participation financière à Gironde Habitat pour l'opération « les Vignes » tranche 3 à Saint Denis de Pile

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Gironde Habitat une subvention d'un montant de 26 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdites subventions,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de :

- abroger le précédent règlement d'intervention en faveur du logement social (délibération 2018-07-160 en date du 3 juillet 2018),
- approuver l'ensemble du dispositif de mise en œuvre de cette nouvelle politique d'intervention en faveur du logement social,
- dire que le conseil communautaire attribuera les subventions et validera les conventions correspondantes dans la limite des crédits ouverts au budget,
- dire que le conseil communautaire procédera à d'éventuelles évolutions de ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce règlement d'intervention.

2022-03-072 : Contrat de relance pour le logement 2022 – Aide financière de l'État pour la construction de logements en zone tendue

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président de la Cali ou son représentant à poursuivre le processus de contractualisation du contrat de relance avec la commune de Libourne et les services de l'État
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent de LAUNAY

2022-03-073 : Structures d'accueil petite enfance : participation financière des familles à compter du 01.01.2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- maintenir la participation des familles pour l'accueil des jeunes enfants dans les établissements communautaires susvisés par l'application du taux d'effort fixé par la CNAF ;
- appliquer la revalorisation des ressources plancher et plafond retenues par la CNAF avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

2022-03-074 : Attribution d'une subvention à l'Association Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité au titre de l'année 2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 41 245 euros au titre de l'année 2022 à la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n° 2 annexé à la présente délibération.

2022-03-075 : Attribution d'une subvention à l'Association « Age Tendre » au titre de l'année 2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 190 000 € au titre de l'année 2022 à l'Association « Age Tendre » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

2022-03-076 : Attribution d'une subvention à l'Association « Trotline » au titre de l'année 2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 150 570 € au titre de l'année 2022 à l'Association « Trotline » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 117 500 € au titre de l'année 2022 à l'Association « La Souris Verte » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

2022-03-078 : Attribution d'une subvention à l'Association « Eveil de l'enfant » au titre de l'année 2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 150 570 € au titre de l'année 2022 à l'Association « Trotline » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

2022-03-079 : Attribution d'une subvention à l'Association « Mini Pouss » au titre de l'année 2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 126 707,57 € au titre de l'année 2022 à l'Association « Mini Pouss » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2022-03-080 : Mise à jour tableau des effectifs

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

Eau et assainissement

- la suppression d'un emploi permanent de technicien à temps complet et la création d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2022.

Jeunesse

- Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation avec effet au 1^{er} mars 2022 et suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation à la date de la radiation des cadres de l'agent remplacé.

2022-03-081 : Emplois saisonniers – Séjours jeunesse

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer des emplois saisonniers au grade d'adjoint d'animation afin d'assurer des fonctions d'animation, d'accompagner et d'encadrer les mineurs lors des séjours.

- de fixer le niveau de rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation et du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expertise et à l'engagement professionnel. Les agents saisonniers en charge des missions d'animation lors des séjours sont soumis à une continuité dans l'encadrement des mineurs et notamment en matière de surveillance nocturne, qu'il convient de prendre en compte au titre d'une sujétion en matière de RIFSEEP. A cet effet, les agents bénéficient d'une part fonction – sujétion séjour afin d'indemniser, sur la base du traitement indiciaire horaire brut, le régime d'équivalence de la durée correspondant au temps pendant lequel l'agent saisonnier se trouve sur le lieu de séjour et à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

2022-03-082 : Action sociale en faveur du personnel : conditions d'attribution exceptionnelle de chèques-cadeaux pour 2021

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'acter le principe de l'achat par la collectivité de chèques-cadeaux à www.petitscommerces.fr afin de les distribuer aux agents,
- de fixer à 20 € le montant individuel attribué sous forme de chèques-cadeaux par la collectivité pour l'année 2021, pour un montant global de 7 180 €.
- de décider que cet avantage sera attribué, de manière exceptionnelle et non renouvelable au titre de l'année 2021, pour les agents ci-après désignés et dans les conditions suivantes :
 - agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires,
 - agents contractuels de droit public sur emploi permanent ou remplaçant un emploi permanent,
 - agent recrutés dans le cadre du PEC,
 - apprentis et services civiques,
- de préciser que cet avantage sera attribuable, aux agents ci-dessus désignés dès lors qu'ils sont rémunérés dans l'effectif à la date du 1er décembre 2021.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les engagements financiers correspondants dont les frais d'impression et d'envoi s'élevant à 930 € TTC.

2022-03-083 : Rapport d'égalité professionnelle

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte du présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs fixés dans son plan d'actions.

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON en l'absence de Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2022-03-084 : Soutien aux investissements et accompagnement de la « Ferme du Cluzet » à Bayas

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 7 265 € à la Ferme du Cluzet pour soutenir son installation ;
- signer la convention de partenariat.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2022-03-085 : Projet Social et Educatif (PSE) de l'aire d'accueil de Saint Denis de Pile : convention avec le CCAS de la commune

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2022 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du projet social et éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents,
- à verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 11 250 € pour l'année 2022 ; La Cali versera 80 % à la signature de la convention et le solde en janvier 2023 sur présentation du bilan.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

2022-03-086 : Demande de participation financière auprès de l'Agence Asdour-Garonne pour l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés d'assainissement – année 2022

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- procéder à la demande officielle de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'année 2022 pour la mise en conformité de l'assainissement collectif en partie privée

2022-03-087 : Renouvellement du dispositif d'aide complémentaire en conformité des branchements privés d'assainissement collectif sur l'année 2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022 en
Reçu en préfecture le 30/03/2022 par
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire valide le tableau ci-dessous :

Quotient familial (QF)	% d'aide de la CALI sur le territoire de Libourne calculée sur le montant HT des travaux réalisés
QF inférieur ou égal à 457 €	20%
QF supérieur à 457 € et inférieur ou égal à 914 €	10%
QF supérieur à 914 € et inférieur ou égal à 1372 €	5%
QF supérieur à 1372 €	Pas d'aide

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Alain JAMBON

2022-03-088 : Création d'un groupement de commandes portant sur l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour les services de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité pour la période 2023-2025;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Cali comme coordonnateur et habilitant le président à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- de désigner Monsieur Alain JAMBON, titulaire et Monsieur Joachim BOISARD, suppléant pour siéger au comité de coordination et du suivi du groupement,
- de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention constitutive et de prendre toute décision concernant son exécution et ses éventuels avenants.

2022-03-089 : Adhésion au groupement de commandes portant sur les travaux de voirie

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de l'adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie constitué par la commune de Libourne ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Libourne comme coordonnateur et habilitant le Maire de Libourne ou son représentant à attribuer les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, et engage La Cali à signer, notifier et exécuter les marchés qui en seront issus, à hauteur de ses besoins propres, dans les conditions prévues dans cette convention ;
- de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention constitutive et de prendre toute décision concernant son exécution et ses éventuels avenants.

GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Laurent KEMABON en l'absence de Monsieur Jean-Claude ABANADES

2022-03-90 : Convention avec l'Association Syndicale Autorisée Arveyres-Génissac

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'ASA des Palus d'Arveyres - Génissac et la Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer la convention de partenariat et tous les avenants y afférents.

2022-03-91 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Association Syndicale Autorisée de la Plaine de Condat

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confier à La Cali la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de la digue au lieu-dit La Corbière à Libourne par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

2022-03-92 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'Association Syndicale Autorisée des Prades à La Cali

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confier à La Cali la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de la digue au lieu-dit Les 3 Bordieux à Izon par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

MOYENS TECHNIQUES ET IMMOBILIER INSTITUTIONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DARQUEST

2022-03-93 : Acquisition foncière : projet de centre technique communautaire

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition par La Cali d'un terrain de 3 137 m² avec un bâtiment de 540 m² à usage de bureaux situé zone industrielle Marais d'Eygreteau à Coutras, appartenant à la société A.TO.ME au prix de 375 000€,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser La Cali à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente, ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h30

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **30 mars 2022**
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_PV02-DE